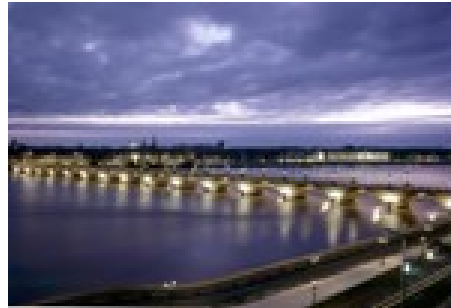


•  
•

# 1ER BILAN DE LA DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE A BORDEAUX



**UNE VOIRIE POUR TOUS**

Rues et espaces publics À VIVRE



# Quelques éléments préalables

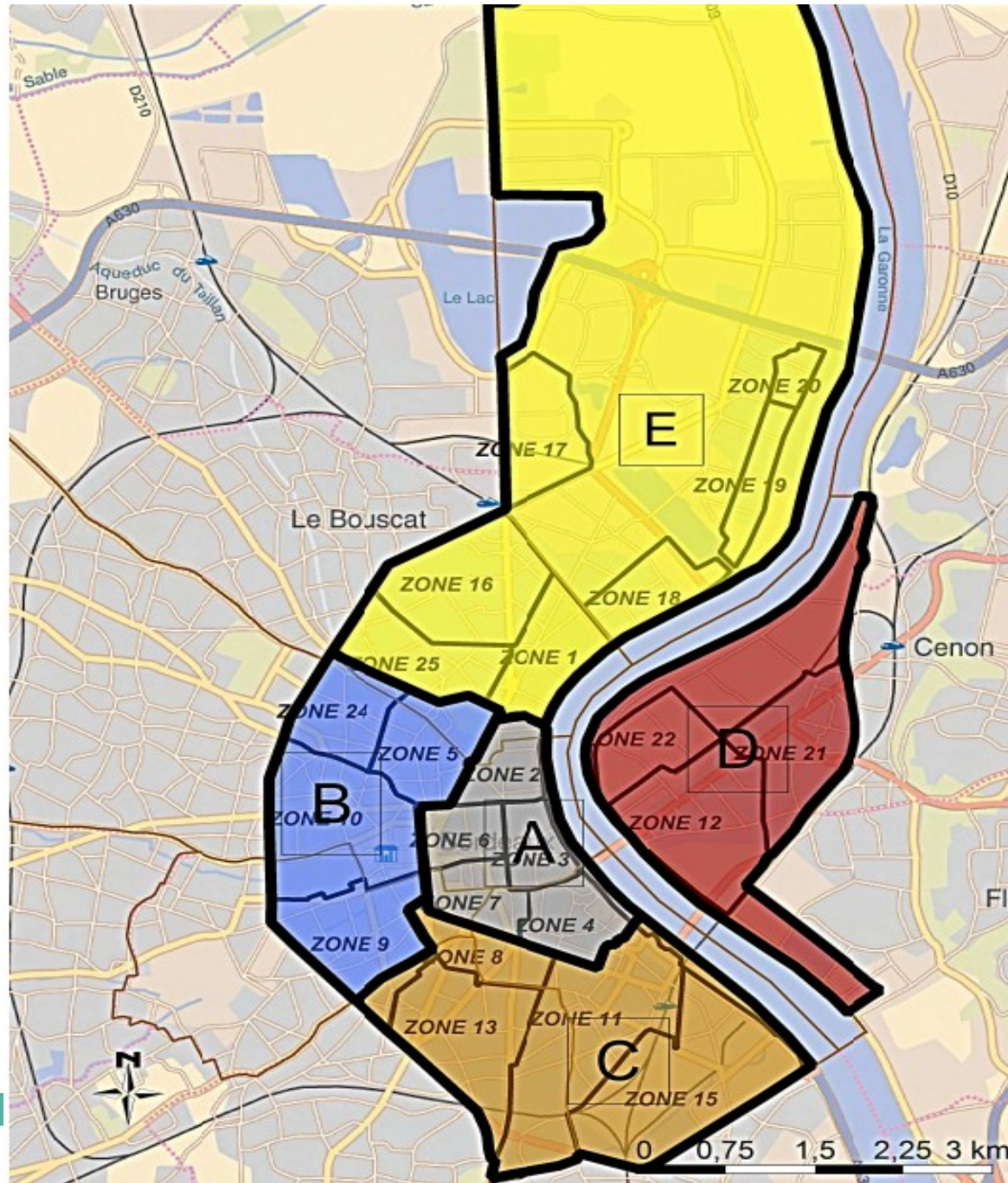
- ✓ Bordeaux : 250 000 habitants
- ✓
- ✓ 5ème Métropole de France : 800 000 habitants répartis sur 28 communes
- ✓
- ✓ La Métropole de Bordeaux est AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

# Le stationnement sur voirie à Bordeaux

- ✓ 56 400 places licites dont 27227 payantes
- ✓ Le stationnement est payant tous les jours de 9H à 19H sauf les dimanches et jours fériés
- ✓
- ✓ 2 zones tarifaires :
  - **Zone rouge** (environ 3204 places) : 2,50 €/H
  - **Zone verte** (environ 24 023 places) : 1,80 €/H



# Zones résidents au 1<sup>er</sup> janvier 2018



## 3 types de public

✓ Le résident bordelais :

éligible à un tarif préférentiel

✓

✓ Le professionnel dont le local est implanté sur Bordeaux

éligible à un tarif préférentiel

✓

✓ L'utilisateur horaire qui s'acquitte du tarif en vigueur

(2,50 €/H ou 1,80 €/H)

# Le tarif résident

- ✓ Un tarif préférentiel par foyer fiscal valable sur sa zone résident
- ✓ Paiement par Internet, téléphone mobile **ou à l'horodateur**

- Tarifs résident en vigueur
  - 1 € • / jour
  - 6 € • / semaine
  - 10 € • / quinzaine
  - 15 € • / mois
  - 45 € • / trimestre
  - 90 € • / semestre
  - 165 € • / an

# Le tarif professionnel

- ✓ Un tarif préférentiel par local professionnel accordé dans la zone résident pour les professionnels sédentaires et dans toute la ville pour les professionnels itinérants
- ✓ Paiement par Internet, téléphone mobile **ou à l'horodateur**



## Tarifs professionnel en vigueur

- 30 €      • / mois
- 90 €      • / trimestre



# Taux d'occupation potentiel de l'espace réglementé par le stationnement payant au 31 décembre 2017 : 125%

✓ 33 000 ayants droit résidents

✓ 1 200 ayants droit pros

✓ 27 227 places payantes

✓

Taux d'occupation des places payantes constaté lors des enquêtes de stationnement en 2017 : 85%

# La dépenalisation à Bordeaux : 2 FPS

Délibération du CM du 10/07/2017 : création d'une 3ème heure de stationnement fortement valorisée afin de fixer :

- ✓ un FPS à 35 € en zone rouge (3 204 places)
- ✓ un FPS à 30 € en zone verte (24 023 places)

La structure tarifaire des 2 premières heures, ainsi que les montants des abonnements de stationnement à tarifs préférentiels (résidents et professionnels) ne changent pas

# TARIFS DE STATIONNEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

DUREE	SECTEUR ROUGE	SECTEUR VERTE
30 mn (durée minimum)	1,30€	0,90€
1H00	2,50€	1,80€
1H15	3,20€	2,30€
1H30	3,90€	2,80€
1H45	4,70€	3,30€
<b>2H00</b>	<b>5€</b>	<b>3,60€</b>
2H15	10€	8€
2H30	15€	14€
2H45	25€	22€
<b>3H00 (durée maximum)</b>	<b>35€</b>	<b>30€</b>

# TARIFS PREFERENTIELS DE STATIONNEMENT

## RESIDENTS

DUREE	SECTEURS ROUGE et VERT
24H	1€
1 semaine	6€
2 semaines	10€
1 mois	15€
<b>3 mois</b>	<b>45€</b>
6 mois	90€
1 an	165€

## PROFESSIONNELS

DUREE	SECTEURS ROUGE et VERT
1 mois	30€
<b>3 mois</b>	<b>90€</b>

# La surveillance du stationnement

- ✓ La société Urbispark collecte les FPS (surveillance et émission des avis) et traite les recours administratifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour le compte de la Ville (marché public de prestation).
- ✓
- ✓ Le taux de surveillance des places payantes a été multiplié par 3 en 2018.
- ✓
- ✓ 16 ASVP préviennent et répriment quant à eux tous les autres stationnements gênants (trottoirs, places pour handicapés, places de manutention...) principalement dans les zones résidents et en lien avec le prestataire.

# Un parcours client modifié à l'horodateur

Afin de permettre le paiement du FPS à l'horodateur, la Ville a décidé de doter l'ensemble de ses machines d'un :

- ✓ Lecteur CB avec et sans contact
- ✓ Clavier alphanumérique
- ✓ Ecran couleur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **chaque usager de cette machine doit préalablement renseigner l'immatriculation de son véhicule avant de sélectionner la durée de stationnement désirée.**

Il peut éventuellement imprimer son ticket de stationnement qui n'est toutefois plus obligatoire car les horodateurs sont reliés aux appareils de contrôle des agents.

# Un dispositif qui a atteint ses objectifs

- ✓ Un taux d'occupation moyen des places de stationnement payant sur voirie de 50% en 2018 contre 85% en 2017
- ✓ Un taux de respect qui dépasse les 90% contre un peu plus de 50% avant le 1er janvier 2018
- ✓
- ✓ Un taux de rotation moyen/place qui est passé de 2/jour en 2017 à 4/jour en 2018
- ✓
- ✓ Un report modal marqué (+ 10% de TC)

- ✓ Des recettes de paiement spontané en hausse de plus de 65% (7,9 Md'€ perçus sur le 1er semestre 2018 contre 4,7 Md'€ sur les 6 premiers mois de 2017)
- ✓
- ✓ 63% de ces paiements sont réalisés par CB
- ✓
- ✓ 400 000 transactions/mois enregistrées (CB, mobile, numéraire)
- ✓
- ✓ Près de 202 000 FPS dressés au 1er semestre dont 8% sont abandonnés par l'ANTAI
- ✓
- ✓ 8 400 RAPO déposés au 1er semestre 2018. In fine 1,8% des FPS ont été rectifiés suite à l'instruction des RAPO

# Nouvelles dispositions mises en place le 1<sup>er</sup> mai 2018

- ✓ Assouplissement de la grille tarifaire désormais étendue à 4H15 au lieu de 3H avec une forte augmentation seulement du dernier 1/4H. Montant du FPS inchangé : 35€ en zone rouge et 30€ en zone verte
- ✓
- ✓ Mise en place d'un FPS minoré de 5€ pour tout paiement à l'horodateur dans les 24H
- ✓
- ✓ Gratuité pour les médecins, kinés et infirmiers bordelais effectuant plus de 100 visites/an aux domiciles des patients



# Les difficultés rencontrées

- ✓ Un fort mécontentement qui a provoqué un assouplissement du dispositif payant sur voirie
- ✓ Des difficultés de compréhension du dispositif dépenalisé et du nouveau circuit de paiement à l'horodateur
- ✓
- ✓ Des recettes FPS moins importantes que prévues en raison du fort taux de paiement spontané. Les reversements à l'AOM seront donc moins importants que prévus diminuant légèrement ses possibilités d'investissement dans le développement des modes de déplacement doux
- ✓
- ✓ Des RAPO en augmentation depuis la mise en place du FPS minoré.

- ✓ Une communication pas assez claire sur la réforme. Création d'un groupe de « contact » rassemblant les élus, les techniciens de la Ville et plusieurs associations d'usagers
- ✓
- ✓ Un accueil de l'utilisateur à améliorer. En raison de l'augmentation des mécontentements à l'égard de la Ville, le service accueil municipal a dû se réorganiser
- ✓
- ✓ Une limitation à un seul tarif préférentiel par résident ou professionnel remise en cause en raison du taux de disponibilité en voirie désormais important (50% en 2018 contre 15% en 2017)

- ✓ Un report sur du stationnement gênant en raison de moyens humains municipaux contraints (seulement 16 ASVP) pour surveiller les presque 30 000 places non payantes sur voirie
- ✓
- ✓ De nouvelles catégories professionnelles qui réclament un tarif préférentiel de stationnement (administrations, professions libérales...)
- ✓
- ✓ Des difficultés pour gérer le stationnement sur voirie des véhicules PN, pompiers, propreté...

# Des résultats très encourageants à l'échelle métropolitaine



La part de la voiture baisse : environ 51% des déplacements contre 59% en 2009

Une très forte hausse des modes actifs :

- ✓ 29% marche à pied (24%)
- ✓ 7% vélo (4%)

• Part modale pour les habitants des quartiers	• Voiture	• Total • TC + modes actifs	• dont marche à pied	• dont TC	• dont vélo
• Intra-cours	• 13%	• 85%	• 55%	• 16%	• 14%
• Intra-boulevard Nord	• 27%	• 73%	• 46%	• 8%	• 19%
• Intra-boulevards Sud	• 27%	• 69%	• 39%	• 19%	• 11%
• Bastide	• 33%	• 65%	• 35%	• 16%	• 14%
• Caudéran-St Augustin	• 47%	• 51%	• 29%	• 11%	• 11%
• Bordeaux Maritime	• 33%	• 65%	• 41%	• 14%	• 10%

# Le stationnement, outil fondamental de la mobilité

*Rappel : 60% des déplacements de moins de 2 kms se font en voiture*



16% des personnes interrogées à l'échelle de la Métropole ont changé leur manière de venir à Bordeaux du fait du stationnement payant

- ✓ 78% ont basculé vers les TC
- ✓ 10% vers le vélo
- ✓